

A mon avis, ce genre de loi serait utile. Un projet a déjà été soumis à la Chambre en juin 1984 et le ministre nous l'a promise en juillet 1985.

● (1250)

M. Hovdebo: Je ne voudrais pas ergoter, mais je suppose que c'est l'endroit voulu pour le faire. Au comité, on nous a signalé avec énergie à plusieurs reprises que les institutions financières devaient prendre des risques dans ce genre de transaction. La dette de l'agriculteur continue d'augmenter pendant les procédures de faillite et les efforts en vue de résoudre le problème. Selon le député, une institution financière qui consent un prêt ne devrait-elle pas prendre au moins le risque d'appliquer un programme de report de dette, qui ne diminue pas nécessairement le principal, mais qui permet d'éviter l'accumulation d'intérêts?

M. Foster: Le député fait là une remarque très intéressante. Dans le cadre de la procédure d'arbitrage avant la saisie que j'ai recommandée, l'entente sera passée à 90 p. 100 de plein gré entre l'agriculteur ou le pêcheur et le créancier. Il suffira de la déposer auprès du greffier du tribunal. Si je comprends bien la question du député, si un tel problème était soumis à l'arbitrage d'un juge, cela risque de prouver qu'il est à déconseiller de remettre une partie du principal. Le principal serait maintenu mais les intérêts cesseraient de s'accumuler pendant une certaine période de temps. L'intérêt d'une telle solution serait qu'une entente spontanée soit conclue entre le créancier et la personne dont les biens risquent d'être saisis. De toute évidence, la procédure de saisie ou de faillite entraînera des pertes énormes.

La valeur des propriétés agricoles a diminué de 25, 30 voire de 50 p. 100. Si la propriété est vendue dans le cadre d'une procédure en faillite, cela entraînera de fortes pertes. La Banque royale prétend que ses pertes sont de l'ordre de 45 millions cette année. Ces pertes devraient-elles profiter à l'agriculteur qui rachète la propriété ou à la personne qui cultive la terre depuis 8, 10 ou 12 ans et qui travaille d'arrache-pied pour essayer de réussir?

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, nous nous réjouissons que le député d'Algoma (M. Foster) ait proposé cette motion étant donné que cela nous permettra au cours de la journée de monter à la Chambre et aux Canadiens qui nous regardent que les cultivateurs et les hommes d'affaires du pays sont aux prises avec de graves difficultés. Ils doivent ces difficultés aux torts que la coalition libérale-néo-démocrate leur a causés depuis 1972. J'en parlerai lorsque nous reprendrons la séance à 14 heures.

D'autres porte-parole de mon parti démontreront que les mesures concrètes et positives prises par le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le gouvernement améliorent la situation des agriculteurs. Les perspectives sont plus optimistes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient l'année dernière et elles le seront encore beaucoup plus dans six mois.

Il est facile de comprendre pourquoi le député prend la parole aujourd'hui au sujet d'une motion d'adoption. Néanmoins, le public ne le comprend peut-être pas. Je tiens à lui expliquer que cette motion a été déposée le 1^{er} avril 1985. Par conséquent, si le député s'intéresse soudainement à cette ques-

tion le 13 décembre 1985 ce n'est pas parce qu'il a vraiment à cœur les intérêts des cultivateurs du pays, étant donné que la motion attendait au *Feuilleton* depuis huit mois et demi.

M. Gauthier: Nous attendions que vous agissiez.

M. Thacker: Le gouvernement a agi dans toutes sortes de domaines. Si cette motion nous est proposée aujourd'hui c'est simplement pour permettre à l'opposition de gaspiller un jour de plus. Je trouve ironique que les députés de l'opposition cherchent à nous faire perdre du temps à propos d'un projet de loi qui accordera à tout citoyen, qu'il soit cultivateur ou non, une exonération d'impôt de \$500,000 sur les gains en capital. Le simple fait d'être né au Canada autorise chaque citoyen à se bâtir un capital de \$500,000 auquel le gouvernement ne pourra pas toucher. Ils seront entièrement à l'abri des agissements du gouvernement. Ils peuvent dire à ce dernier de les laisser tranquille, qu'ils ont constitué leur propre régime de retraite et qu'ils n'ont pas besoin de lui.

Cela ne plaît pas à l'opposition, monsieur le Président. Je suis convaincu que selon l'idéologie libérale et néo-démocrate, chaque citoyen doit demander des subventions au gouvernement. Ils veulent que tout le monde vive aux crochets du gouvernement parce que cela permet à ce dernier d'exercer un contrôle. Les conservateurs souhaitent au contraire rendre tous les citoyens indépendants afin qu'ils puissent dire au gouvernement de les laisser tranquilles.

Nous savons que l'opposition n'est pas satisfaite de voir que le taux de chômage a énormément baissé au Canada, de même que les taux d'intérêt. Ce phénomène a davantage aidé les cultivateurs que toute autre mesure qu'un gouvernement aurait pu prendre. Les taux d'intérêt n'auraient pas baissé si le parti libéral était resté au pouvoir. Le Programme énergétique national serait toujours en place si le parti libéral dirigeait encore le gouvernement. Au cours de l'après-midi, nous pourrions démontrer que la situation s'améliore.

Les cultivateurs ne sont pas les seuls citoyens en difficulté, monsieur le Président. Les personnes âgées et les jeunes qui veulent se bâtir un avenir sont dans le même cas. Comment pourrait-on bâtir l'avenir quand sur chaque dollar perçu par le gouvernement, 30 cents vont à des gens qui ont tellement d'argent qu'ils peuvent le prêter au gouvernement sous forme d'investissements absolument garantis? Si vous aviez un million de dollars, monsieur le Président, pourquoi l'investiriez-vous dans une entreprise alors que vous pouvez en retirer autant sans aucun risque en le prêtant au gouvernement? Voilà le problème.

Nous démontrerons que pendant 15 ans, le gouvernement libéral a fait marcher la planche à billets pour financer toutes sortes de programmes mirobolants. A cause du faible taux d'imposition, les gens disposaient de plus de liquidités et avec cet argent factice, ils ont payé leurs terrains et leurs entreprises trop cher. C'est toujours ce qui est arrivé dans tous les pays lorsqu'un gouvernement fait marcher la planche à billets. La roue tourne: l'augmentation de la masse monétaire déclenche l'inflation qui fait monter les taux d'intérêt, obligeant le gouvernement à procéder à certains rajustements...

M. le vice-président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.